



Ramer en confiance et en sécurité

Document validé en CODIR du 24 août 2024

Objet :

Prendre les mesures qui tiennent compte des constats et de l'expérience acquise pour permettre aux membres du club de ramer encore plus en confiance et en sécurité.

1. Obstacles fixes

a. Les arches du pont de Valvins

Ne pas hésiter à faire un arrêt, à la demande de la vigie, pour s'assurer qu'il n'y a pas de péniches. En amont, faire cet arrêt 200m au moins avant le pont (à la hauteur des premières travées du port).

b. Les poteaux (verts à la montée, rouge à la descente et noirs à certains endroits).

Une cartographie des points de repère jouant le rôle de pré-signalisation une trentaine de mètres avant l'obstacle va être établie et portée à la connaissance des membres du club. Des marques à la bombe fluo compléteront ces points de repères.

2. Virage du Bois Gauthier (appelé aussi virage de la butte Monceau)

Quand il y a du courant, le passage du premier virage (dit du bois Gauthier) est très dangereux à la descente, du fait que les péniches montantes coupent fortement le virage et que nos embarcations avalantes (= descendant le courant) sont déportées vers l'extérieur du virage.

Aussi, en cas de débit supérieur à 350 m³/s, le bassin est restreint (du 1° poteau vert en amont jusqu'à l'île de Samoie en aval).

3. Milieu du fleuve

- A la montée comme à la descente, qu'il y ait ou non un courant fort, le milieu de la Seine est la voie commerciale où circulent des péniches dont le tonnage est en augmentation et dont la longueur s'allonge en fonction de la longueur des écluses (180m). Lors de sorties, les bateaux restent à proximité de la berge en gardant notamment dans les virages une marge une dizaine de mètres entre le bateau et la berge.

- Seuls et dans le cas d'entraînement, les bateaux suivis par un bateau de sécurité qui s'assure que le champ est libre peuvent sur les consignes de celui-ci naviguer au milieu du fleuve.

4. Informations avant la sortie

En plus des informations orales, un panneau d'informations sera installé à côté de la porte du hangar loisirs. Une flamme verte, jaune ou rouge très visible y sera apposée.

Verte : sortie vers Champagne n'appelant pas de réserves particulières

Jaune : informations sur les particularités de la sortie et/ou sur des obstacles inhabituels (arbres tombés par exemple).

Rouge : pas de sortie

Ce panneau renseigné le plus tôt possible avant l'heure prévue de la sortie par le responsable sécurité permettra une information à tous.

5. Encadrement sécurité

- La ou les personnes qui assurent la sécurité ont autorité pour donner des consignes lors de sorties encadrées.
- Les consignes sont suivies impérativement par les rameurs ou rameuses.
- La maîtrise de la conduite d'un bateau moteur et des opérations d'intervention est améliorée par la généralisation d'exercices avec une personne chevronnée. D'autres rameurs ou rameuses peuvent être sollicités non titulaires d'un permis rivière pour constituer des équipages de deux personnes.
- Une réunion au moins au début de saison de toutes les personnes assurant la sécurité sera organisée pour partager une approche commune de la sécurité et à chaque fois que les circonstances l'exigent.
- Un téléphone du club sera mis à disposition de la personne qui assure la sécurité. Le numéro de ce téléphone sera affiché, très visiblement, dans le club.
- Chaque bateau de sécurité est muni d'un appareil sonore (type corne de brume) qui permet d'avertir les bateaux d'un danger.

6. Départ retardé d'un bateau

Dans certains cas, les problèmes rencontrés au départ peuvent amener des bateaux à quitter le ponton bien après les premiers. Dans tous les cas, un bateau doit faire demi-tour :

- à 10h45 pour une sortie prévue à 9h
- à 19h15 pour une sortie prévue à 18h
- à 15h15 pour une sortie prévue à 14h.

7. Skiff, fun skiff, double scull

La pratique du skiff, fun skiff, double scull pour les débutants, faux débutants ou personnes n'étant pas en mesure d'entrer et de sortir d'un bateau sans aide se fait sur des séances dédiées sur propositions de l'encadrement. Ces séances peuvent se faire en parallèle de séances encadrées loisirs habituelles s'il y a l'encadrement suffisant (une deuxième sécurité) et sans que ce soit au détriment de l'encadrement de ces sorties habituelles.

Ces dispositions viennent compléter les règles déjà en cours :

- Sur la Seine, comme sur la route on circule à droite
- Le chenal central est réservé aux péniches.
- Nos bateaux restent dans leur couloir près de la berge.
- Dépassement :
 - On dépasse comme sur la route, en passant à l'extérieur, sur la gauche (bâbord) du bateau dépassé.
 - Le bateau dépassé reste près de la berge.
- Arrêt:
 - Jamais d'arrêt en amont à proximité d'un obstacle (le courant vous ramène sur l'obstacle)
- Débit > 550 m³/s
 - interdiction de sortie
- Au départ
 - pour partir vers Samois et Chartrettes, traverser 200 m en amont du club
 - En bout de bassin
 - Traverser avant le pont de Champagne
 - Traverser à Chartrettes, 400 mètres en amont du barrage, devant le club nautique.
 - Au retour de Champagne
 - Traverser en aval du club
 - Pas de traversée sans arrêt de vérification préliminaire
 - Pas de traversée devant une péniche quelle que soit la distance.
